

**CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR
FINAL – MITEL OfficeLink^{SM/TM} v2.0 or higher
aka
MITEL MiVoice Office Mobile Application v2.0 or higher**

Mitel fournit le présent document dans une langue autre que l'anglais, mais décline toute responsabilité concernant les erreurs produites durant la traduction et en cas de divergence pouvant exister entre cette version et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

‘VEUILLEZ ATTENTIVEMENT LIRE LE CONTRAT SUIVANT. L'INSTALLATION ET L'UTILISATION DU LOGICIEL VAUT ACCEPTATION DE CET ACCORD. SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC LES TERMES DE CE CONTRAT, VEUILLEZ RETOURNER IMMÉDIATEMENT LE LOGICIEL ET TOUTES LES COPIES DE VOTRE SERVEUR OU APPAREIL. L'UTILISATION LEGALE DU LOGICIEL EST SUBORDONNÉE À VOTRE CONFORMITÉ AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT.

1.0 Définitions

''Contrat'' désigne ce Contrat de Licence d'Utilisateur Final.

"Documentation" désigne les manuels de référence et d'exploitation que MITEL et ses fournisseurs publient en relation avec le Logiciel, à l'exception de la documentation soumise à la Licence de Documentation Libre GNU ou d'autres licences de documentation libre qui permettent la reproduction.

"Mitel" désigne Mitel Networks Corporation, en son nom propre et au nom de ses filiales, divisions, entreprises affiliées et/ou d'autres entités autorisées, 350 Legget Drive, Ottawa, Ontario, Canada K2K2W7; CMG@mitel.com.

"Logiciel Libre" désigne tous les composants du logiciel qui sont conformes aux conditions de la Licence publique générale GNU ou autres licences libres qui sont prévues ou téléchargées avec le Logiciel (qui pourrait aussi être identifié dans l'un ou plusieurs des répertoires du logiciel installé, à travers un lien url, sur le kit logiciel, la documentation ou le site Internet applicable de Mitel), et partie ou toutes les copies, modifications, mises à niveau, améliorations et nouvelles versions émises ou que vous avez achetés.

Tous les composants du logiciel qui sont expressément identifiés comme logiciel libre par Mitel sont des logiciels.

''Logiciel'' désigne la **MITEL OFFICELINK APPLICATION v2.0 or higher aka MITEL MIVOICE OFFICE MOBILE APPLICATION v2.0 or higher, "MITEL OFFICE", "MOMA",** tout logiciel de réglage, d'installation et de configuration, de concert avec tout logiciel y afférent, notamment des applications logicielles d'intégration, y compris le **PORTAIL DE LA PASSERELLE MITEL CLOUDLINK,** (i) que vous pouvez télécharger y compris à travers le Mitel Networks Application Management Center (le ''Mitel AMC'') ou d'autres services Mitel similaires, et/ou (ii) en accédant aux applications et/ou des services cloud/hébergés, et comprend partie et toutes les copies, modifications, mises à jour, mises à niveau, microprogrammes, améliorations et nouvelles versions du Logiciel. Le logiciel exclut tout Logiciel Libre.'

''Clé de licence logicielle'' désigne une chaîne de caractères qui doit être saisie dans le Logiciel lorsqu'il est installé, ou avant que vous ne le téléchargiez afin de l'activer pour utilisation avec une configuration spécifique du système et qui doit être saisie quand le Logiciel (ou le logiciel fourni pour l'installation) est installé, mis à niveau ou déplacé vers une nouvelle plateforme.

''Période de garantie '' désigne quatre-vingt-dix (90) jours de la date antérieure (a) Vous achetez la licence du Logiciel ou (b) le Logiciel vous est livré. "Livré" désigne, (a) le Logiciel qui vous est fourni et qui est stocké sur CD-ROM, DVD, clé ou périphérique USB, mémoire flash, ou tout autre dispositif portable ''disque dur''; dispositif média (''Media''), à compter de la date à laquelle le Support sur lequel le Logiciel est stocké, vous est livré, et (b) le Logiciel que vous téléchargez ou qui soit téléchargé en votre nom à partir d'un site autorisé Mitel, la date à laquelle le Logiciel est téléchargé.

''Vous'' et ''Votre'' désigne l'original et le premier utilisateur (''utilisateur'' comprend une entité commerciale pour cette définition) qui achète légalement le Logiciel ou la Documentation directement à partir de Mitel ou indirectement à partir de Mitel à travers une entité agréée Mitel.

2.0 Concession de licence

2.1 Dès le paiement du coût de la licence applicable ou la reproduction du coût du Logiciel, Mitel vous accorde une licence non-exclusive et non cessible pour

utiliser le Logiciel et la Documentation uniquement pour les fins suivantes:

'S'agissant de l'installation d'un dispositif mobile:

- (i) pour installer et utiliser le Logiciel sur un dispositif mobile unique pris en charge pour lequel une/des licence(s) a/ont été acquise(s) (si nécessaire);
- (ii) Vous déclarez et garantisiez que (1) le Logiciel ne sera pas téléchargé ou utilisé dans, ou transporté vers, un pays visé par un embargo du Gouvernement américain, ou a été désigné par le Gouvernement américain comme étant un pays soutenant le terroriste, et (2) ni Vous ni tout utilisateur ne figure sur une liste du gouvernement américain de parties restreintes ou interdites;
- (iii) pour le téléchargement sur Apple App Store: (1) Vous acceptez d'utiliser le Logiciel ("Application sous licence") sur tous les produits de marque Apple que vous disposez ou contrôlez et conformément aux Règles d'utilisation énoncées dans la Durée du service App Store; (2) Vous reconnaissez que Apple n'est pas tenu de fournir tout maintenance ou service d'assistance relative à l'Application sous licence; (3) en cas de défaillance de l'Application sous licence visant à se conformer à toute garantie Mitel applicable, vous pouvez notifier Apple et Apple remboursera le prix d'achat de l'Application sous licence; dans la mesure maximale autorisée par la loi en vigueur, Apple ne sera tenu par aucune autre obligation de garantie quelconque en rapport avec l'Application sous licence; (4) Vous ne devez pas enfreindre le contrat de service de vos données sans fil lorsque vous utilisez le Logiciel; et (5) Vous déclarez et acceptez que Apple, et la filiales d'Apple sont des tiers bénéficiaires du présent Contrat et ont le droit de faire appliquer le présent Contrat à votre rencontre en qualité de tiers bénéficiaire aux présentes

OU/ET

Pour les licences conjointes

- (i) Vous reconnaissez que la licence conjointe est limitée au nombre de licences (par ex., licences d'agent) qui ont été achetées ou conclues pour
- (ii) utiliser simultanément un nombre inférieur ou égal au nombre de licences que vous avez acheté ou conclu pour; et'
- (iii) si à tout moment, votre utilisation dépasse le nombre de licences conjointes achetées, Mitel peut le considérer comme étant une violation de ses droits; Vous déclarez et acceptez que Mitel, en tout discrétion, peut prendre des mesures immédiates;

OU/ET

s'il s'agit des applications et/ou services cloud/hébergés:

accéder et utiliser le Logiciel conformément aux conditions de Votre commande qui peuvent être énoncées sur une documentation supplémentaire, par exemple, les Durée du service, l'ordre de service, le bon de commande, etc.

2.2 L'utilisation du Logiciel peut être soumise à la délivrance d'une clé de licence logicielle, qui vous sera présenté dès le paiement des coûts de licence applicables pour le Logiciel ou le logiciel fourni, y compris en cas de prorogation de celle-ci. Si vous acceptez de ne pas acheter ou accepter la Clé de licence logicielle à partir de Mitel, Mitel ne peut pas garantir que la configuration du Logiciel, du logiciel fourni et/ou du système fonctionnera comme prévue.

2.3 à moins qu'il ne soit expressément autorisé dans le présent Contrat, et/ou dans la mesure où Mitel n'est pas légalement capable de vous restreindre en vertu de la loi en vigueur ou d'une licence tierce et puis avec préavis à Mitel, Vous ne vous permettrez pas ou ne permettrez à personne d'autre de: (a) démonter, inverser la conception, décompiler ou tenter autrement de découvrir le code source ou le cadre structurel du Logiciel; (b) traduire, modifier ou créer tout œuvre dérivé du Logiciel ou de la Documentation; (c) divulguer, publier, accorder un sous-licence, prêter, louer ou donner à bail le Logiciel ou la Documentation; (d) copier le Logiciel tout réseau public ou réparti; (e) utiliser le Logiciel pour fonctionner dans ou comme un fournisseur de service de système de temps partagé, de services d'externalisation, de bureautique ou de service applicatifs ou un environnement de fournisseur de service géré; (f) copier ou reproduire la Logiciel ou la Documentation; ou (g) disposez du Logiciel par quelque procédé que ce soit afin que vous ne puissiez plus directement utiliser le Logiciel, à moins qu'une telle mise au rebut soit expressément accordé par écrit par Mitel ou par la loi et soit soumis au présent Accord ou aux conditions alors en vigueur comme prévues par Mitel. Toute violation de la présente section entraîne une résiliation immédiate de la licence et constituera une cause immédiate de la mesure en vertu de toutes les réclamations applicables pour Mitel et toute entité affectée.

2.4 Cette licence sera automatiquement résiliée: (a) Si vous utilisez ou autorisez l'utilisation du Logiciel ou de la Documentation d'une manière non autorisée par le présent Contrat; (b) si une procédure de faillite ou d'insolvabilité est engagée par vous ou

contre Vous; (c) s'il fait l'objet d'une cession de biens au profit des créanciers; (d) un événement ou une procédure analogue à celle fixée aux paragraphes (b) et (c) suscités survient ou se déroule dans toute juridiction; (e) paiement du coût de la licence, y compris tous les frais itératifs convenus, ne sont pas payé à temps; ou (f) s'il s'agit des applications et/ou services cloud/hébergés, à l'expiration des conditions basées sur le temps. Dès la résiliation du Contrat, vous devez immédiatement, comme indiqué par Mitel, soit retourner le Logiciel et la Documentation, soit toutes les copies que vous avez produites, y compris sans s'y limiter les modifications et les parties intégrées sous toutes leurs formes, à Mitel, soit détruire toutes les copies du Logiciel et de la Documentation et sur demande, certifier cette destruction par écrit auprès de Mitel.

3.0 Droits de propriété

3.1 Le Logiciel et la documentation comprennent un d'important brevet, droits d'auteur, secret commercial, marque commerciale, mot masqué et autres droits de propriété de Mitel et ses fournisseurs. Mitel et ses fournisseurs se réservent tous ces droits. Aucun titre de propriété sur le Logiciel ou la Documentation ni aucun droit autre que le droit expressément prévu dans les présentes conditions ne Vous est transféré. Vous ne devez enfreindre aucun droit de propriété de Mitel ou de ses fournisseurs et devrez prendre les mesures qui s'imposent pour protéger ces droits. Vous ne pourrez pas supprimer, masquer ni modifier tout avis de brevet, droit d'auteur, masque, marque commerciale, secret commercial ou autres droits de propriété relatifs à ou apparaissant sur quelque partie que ce soit du Logiciel ou de la Documentation, indépendamment du fait que l'un de ces éléments soit déposé ou non. Vous devez reproduire tous les avis de droits d'auteur sur toute copie du Logiciel et de la Documentation. Le Logiciel et la Documentation sont protégés par Mitel Networks Corporation © 2018, Tous droits réservés. Ce logiciel peut aussi contenir du matériel protégé sous la licence des donneurs de licence et tous les droits à ce matériel protégé appartiennent au donneur de licence. Vous devez conserver le Logiciel et la Documentation sous le sceau de la stricte confidentialité et les protéger contre toute divulgation à des personnes autres que vos employés pour lesquels cette divulgation est requise en vertu du « besoin de savoir ». Vos obligations de confidentialité ne doivent pas s'étendre à toute information relative au Logiciel ou à la Documentation qui soit actuellement accessible au grand public ou soit

devenue accessible en raison tout acte ou toute omission qui vous est imputable.

4.0 Logiciel Libre

4.1 Logiciel libre est un logiciel gratuit. Vous pouvez le redistribuer et/ou le modifie en vertu des conditions applicable pour la Licence publique générale GNU telle que publié par la Free Software Foundation (soit le version 2 de la licence, ou (à votre guise) tout récente version) ou, si le Logiciel Libre est distribué conformément aux conditions d'une licence libre autre que le licence publique générale GNU, Vous pouvez la redistribuée et/ou la modifiée conformément aux conditions des licences libres respectives.

4.2 Une Logiciel libre qui est soumis à la licence publique générale GNU vous est gratuitement distribuée dans l'espoir qu'elle vous sera utile mais SANS AUCUNE GARANTIE (EXPRESSE OU IMPLIQUEE); même sans la garantie implicite de la QUALITÉ MARCHANDE OU DE L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. Vous devez avoir reçu une copie de la licence publique générale GNU ainsi que le Logiciel Libre; sinon, visitez le site <http://www.gnu.org/licenses/>.

4.3 Ce Logiciel peut être fourni avec un Logiciel Libre. Si vous désirez obtenir une copie du Logiciel libre dans ce Logiciel, Mitel vous le fournira après que vous ayez envoyé une demande écrite à l'adresse gplrequest@mitel.com ou legal@mitel.com.

5.0 Droits de la propriété intellectuelle Dédommagement

5.1 Conformément à la Section 5.2 et 5.3 du présent Contrat, et en cas de réclamation ou d'action d'une tierce partie engagée contre vous et basée uniquement sur Votre utilisation du Logiciel et / ou de la Documentation dans le strict respect du présent Contrat, en ce sens qu'elle est fondée sur une réclamation selon laquelle le Logiciel viole un droit de la propriété intellectuelle valide des États-Unis, du Canada et de l'Europe, Mitel peut en toute discrétion et sans aucune autre obligation à votre endroit, soit (a) obtenir le droit pour vous de continuer à utiliser le Logiciel et/ ou la Documentation, (b) remplacer ou modifier le Logiciel et/ou la Documentation, afin qu'elle cesse d'être contrefaisante, ou (c) si ces recours

ne sont pas raisonnablement disponibles, pour nécessiter un renvoi du Logiciel et /ou de la Documentation y compris toutes les copies de ceux-ci. Vous acceptez de dédommager et défendre Mitel contre toute réclamation ou action engagée contre Mitel dans la mesure où elle est basée sur une réclamation fondée sur Votre conception, intégration, spécification, instruction, combinaison, connexion, fonctionnement, ou utilisation spécifique qui viole le droit de la propriété intellectuelle américain, canadien et européen.

5.2 Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le présent contrat, y compris la Section 5.1 ci-dessus, ni Mitel (qui pour les besoins de la présente Section 5.2 comprend ses filiales, succursales et sociétés liées et leurs responsables respectifs, directeurs, employés et agents) ni aucun de ses fournisseurs n'offrent des garanties d'absence d'infraction ou autrement, et Mitel et ses fournisseurs ne seront pas tenus par l'obligation de vous défendre ou de vous dédommager pour les réclamations, demandes, pertes, dommages, frais de justice ou toute autre dépense effectuée contre et engagée par Vous pour la violation de tout brevet tiers, y compris toute complicité de contrefaçon ou d'incitation à la contrefaçon, en rapport avec Votre utilisation du Logiciel et tous les services associés où découlent de telles réclamations de soupçon de contrefaçon: (a) la vente ou l'utilisation du Logiciel conformément au présent Accord ou la fourniture de tout service fourni par Mitel en combinaison avec un produit ou service n'appartenant pas à et non développé par Mitel, y compris, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, ce qui suit : (i) la prestation d'appel inclus la restriction d'accès, ou l'accès sans frais, à un centre d'appel, ou une partie à celle-ci, sur la base de la durée totale, numéro ou nature des appels précédents; (ii) facturation par carte de crédit pour l'accès à l'appel; (iii) signaux de déconnexion synthétisée; (iv) numéros d'identification attribués à la partie appelante, surtout une entrée DTMF des numéros d'identification; (v) enregistrement de l'historique des pressions de touches DTMF de l'appelant; (vi) prévenir la répétition du menu, et (vii) ségrégation des appels passés aussi bien aux numéros 800 et 900 (ou similaires) et le facturation ultérieure de ces appels passés à ces numéro(s); (b) Votre altération ou modification du Logiciel; (c) Votre incapacité à mettre en œuvre les correction ou les modifications prévus par Mitel si la mise en œuvre n'empêchera pas la contrefaçon; (d) La mise en œuvre par Mitel's d'une conception de logiciel que vous avez fournie; ou

(e) la connexion ou le fonctionnement du Logiciel avec ou en association avec le matériel ou le logiciel non prévus ou non autorisé par Mitel.

5.3 Mitel ne sera pas tenu responsable de votre nécessité à faire recours de la licence du brevet d'une tierce partie ou à obtenir une telle licence à Votre nom propre, ou en paiement des frais lié à l'utilisation de cette licence.

5.4 LA PRÉSENTE SECTION 5 ÉNONCE SOIT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE RESPONSABILITÉ OU CELLE DE MITEL (ET SES FOURNISSEURS) POUR TOUTE CONTREFAÇON DES DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE COUVERTS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT.

6.0 Garanties limitées

6.1 Mitel garantit que (a) pour la période de Garantie, la Logiciel, tel que fourni par Mitel, s'il est convenablement installé, fonctionnera convenablement avec la Documentation; et (b) Si le support sur lequel est stocké le Logiciel est fourni par Mitel, ou un distributeur agréé de Mitel, il sera exempt de tout défaut de fabrication et de conception dans les conditions normales d'utilisation et de service pendant une période de 90 jours à compter de la livraison. Mitel ne garantit pas que le Logiciel sera ininterrompu ou qu'il est exempt d'erreur ou que les défauts seront corrigés.

6.2 Au cas où, durant la Période de garantie, le Logiciel cesse de fonctionner normalement conformément à la Documentation et affecte matériellement le service et/ou prévient son utilisation bénéfique, Mitel fera des efforts commercialement raisonnable pour corriger le problème dans un délai raisonnable. Si Mitel est incapable de résoudre le problème, Mitel pourra à son entière discrétion : (a) remplacer le Logiciel, (b) installer une nouvelle version du Logiciel lorsqu'elle sera disponible ou (c) rétrograder le Logiciel vers une version antérieure. Ce qui précède énonce l'intégralité de la responsabilité de Mitel et Votre seul et unique recours en vertu de la Garantie limité ci-dessus.

6.3 La Garanties limitées du Logiciel qui vous sont offertes dans le cadre du présent Contrat seront nuls et de nul effet si l'une des éventualités suivantes survient: (a) le Logiciel n'est pas utilisé convenablement selon la Documentation ou est par ailleurs, malmené, endommagé ou révisé avec

négligence ou encore entretenu par une autre entité que Mitel, (b) l'entretien est effectué sur le Logiciel par une personne non agréée par Mitel, (c) le Logiciel n'est pas bien installé, intégré ou utilisé en association avec des produits qui ne sont pas approuvés par Mitel, ou (d) vous violez une disposition substantielle au présent Contrat.

6.4 Les Garanties limitées du logiciel fournies en vertu du présent Contrat sont soumises à la réception par Mitel d'un préavis écrit à temps opportun de toute non-conformité avec davantage de spécificités connues et dès la moment où vous avez pris connaissance de cette non-conformité, mais dans tous les cas, avant l'expiration de la Période de Garantie. Mitel se réserve le droit d'inspecter et de tester le Logiciel pour déterminer, selon son opinion raisonnable, si la non-conformité est couverte par la garantie du Logiciel.

6.5 VOUS ASSUMEZ L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ QUANT AU CHOIX DE VOTRE LOGICIEL EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ESCOMPTÉS, POUR UNE BONNE INSTALLATION ET UTILISATION DU LOGICIEL ET POUR VÉRIFIER LES RÉSULTATS OBTENUS DE L'UTILISATION DU LOGICIEL. MITEL NE FAIT AUCUNE REPRESENTATION OU GARANTIE SELON LAQUELLE LE LOGICIEL REpondra A TOUTES VOS EXIGENCES OU QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL NE SERA PAS INTERROMPU ET SERA EXEMPT D'ERREUR.

6.6 DANS TOUTE LA MESURE PREVUE PAR LA LOI, MITEL ET SES FOURNISSEURS DECLINENT EXPRESSEMENT TOUTE RESPONSABILITE QUANT AUX AUTRES GARANTIES, CONDITIONS GENERALES, QU'ELLES SOIENT ORALES OU ECRITES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES OU LA VALEUR MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PRÉCIS, TITRE OU ABSENCE DE CONTREFAÇON ET QUI EST AINSI ADMIS PAR VOUS.

6.7 CE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UTILISATION DANS DES ENVIRONNEMENTS DANGEREUX NÉCESSITANT UNE PERFORMANCE DE PROTECTION PAR DÉFAUT, TEL QUE DANS LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION AÉRIENNE ET LES SYSTÈME DE COMMUNICATION, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES APPAREILS MÉDICAUX DE MAINTIEN EN VIE OU LE SYSTÈMES D'ARMEMENT DANS

LESQUELS TOUTE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL PEUT DIRECTEMENT ENTRAÎNER LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU DES DOMMAGES PHYSIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX GRAVES.

6.8 AVIS IMPORTANT: rien dans le présent Accord n'est destiné à ou ne doit être interprété comme excluant ou modifiant les droits légaux, garanties ou conditions pouvant être applicables à cet Accord, au Logiciel ou à la Documentation, et qui, en vertu d'une quelconque loi nationale ou régionale sur les pratiques commerciales, ou toute autre législation sur la consommation, ne peuvent être ni modifiés ni exclus. Dans la mesure où cette législation est applicable à Votre licence du Logiciel ou où elle est requise par cette législation, toute garantie est limitée à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'installation, et la responsabilité de Mitel et ses fournisseurs pour toute violation d'une telle garantie ou condition est limitée : (a) au remplacement d'un tel Logiciel ; ou (b) à la correction de tout défaut de ce Logiciel ou de la Documentation que Mitel, à sa seule discrétion, peut considérer nécessaires pour corriger le défaut. Toutes les garanties limitées sont annulées si la défaillance du Logiciel découle d'un Cas de Force Majeure, accident, abus, utilisation abusive ou surcharge électrique ou tout autre cause indépendant de la volonté de Mitel.

6.9 Mitel ne fait aucune déclaration ou garantie selon laquelle le Logiciel est protégé contre toute intrusion ou utilisation frauduleuse ou non autorisée (y compris son utilisation pour interconnecter des réseaux longues distances, des virus informatiques et/ou d'autres codes malicieux de quelque nature que ce soit). Le Logiciel présente des risques inhérents à toutes les applications logicielles et, en tant que tel, dans la mesure permise par la loi ou les obligations contractuelles de Mitel, Mitel décline toute responsabilité et ne pourra être tenu pour responsable de toute perte, dommage, blessure ou absence de performance, coût ou dépense résultant directement ou indirectement de ce fait. Veuillez remarquer que le fonctionnement du E-911, son équivalent ou tout autre service émergent, nécessite des informations précises contenues dans Votre base de données, dont la responsabilité de la création et de la gestion vous reviennent entièrement.

7.0 Limitations de responsabilité

7.1 MITEL ET SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS DE TOUTE

PERTE DE DONNÉES, PERTES DE BÉNÉFICES OU D'ÉPARGNES, PERTES D'OPPORTUNITÉ, PERTE DE RÉPUTATION OU DE BONNES FOIS OU DE PERTE ÉCONOMIQUE OU PERTE INDIRECTE, CONSÉCUTIVE, ACCESSOIRE, PUNITIVE, SPÉCIALE OU AUTRES DOMMAGES EXEMPLAIRES RÉSULTANT DE OU RELIÉS À VOTRE LICENCE OU À VOTRE INHABILITÉ À UTILISER LE LOGICIEL, LA DOCUMENTATION OU LA VIOLATION DE TOUTE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE LIÉE AU LOGICIEL À LA DOCUMENTATION, ET MÊME LE PRÉSENT CONTRAT, S'IL A ÉTÉ SIGNALÉ À MITEL ET À SES FOURNISSEURS LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES ET INDÉPENDAMMENT DE LA NATURE DE LA CAUSE DE L'ACTION OU LA THÉORIE ÉNONCÉE CONCERNANT CES DOMMAGES.

7.2 Certaines juridictions ne ne permettent pas la limitation ou l'exclusion des dommages accessoires ou consécutifs dans certains circonstances impliquant certaines classes de clients, dans ce cas, les limitations et exclusions ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à Vous, dans la mesure où la loi est incapable d'appliquer l'exclusion ou la restriction.

7.3 DANS AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE MITEL, DIRECTE OU INDIRECTE, RÉSULTANT OU EN RELATION AVEC LE LOGICIEL, DOCUMENTATION, OU LE PRÉSENT CONTRAT NE DOIT PAS DÉPASSER LES FRAIS DE LICENCE QUE VOUS AVEZ VERSÉ POUR LE LOGICIEL ET LA DOCUMENTATION, QUELLE QUE SOIT LA BASE DE LA RÉCLAMATION DONT DÉCOULE CETTE RESPONSABILITÉ .

8.0 Répartition des risques

8.1 Les dispositions de ce contrat, notamment les limitations de garantie, les recours exclusifs et les limitation de responsabilité ne sont pas liés, des répartitions indépendantes de risques entre Mitel et Vous. L'inapplicabilité d'une de ces répartitions quelle qu'elle soit n'affecte en aucun cas le caractère exécutoire des autres répartitions. Si une partie du présent Accord est jugée non exécutoire, elle n'affectera aucune autre partie. Si une partie du présent Accord est jugée non exécutoire tel qu'elle est rédigée, elle devra être appliquée dans la mesure maximale permise par la loi applicable. Les frais que vous avez versés pour le Logiciel correspondant à la distribution du risque contenu dans le présent contrat.

9.0 Contrôle de l'exportation

9.1 Vous vous engagez à respecter toutes les lois et réglementations du Canada, des États-Unis et de l'Europe et toutes les autres lois et réglementations régissant les exportations pour s'assurer que le Logiciel n'est pas directement ou indirectement exporté, en violation de ces lois.

10.0 Droits restreints de l'administration des États-Unis

10.1 L'Administration des États-Unis accepte le Logiciel et la Documentation comme étant un logiciel informatique commercial et/ou une documentation de logiciel informatique commercial conformément aux conditions de la licence énoncées dans le présent Contrat, sous réserve des exigences de la section FAR 52.227-19 (Logiciel informatique commercial - Droits limités) (Juin 1987) ou la section DFAR 227.7202-3 "Logiciels informatiques commerciaux et documentation relative aux logiciels informatiques commerciaux (entrée en vigueur le 6/30/95). Pour utilisation auprès de l'Administration des États-Unis, l'Entrepreneur/Fabricant est Mitel Networks, Inc., 1146 N. Alma School Road, Mesa, Arizona 85201.

11.0 Intégralité du Contrat, Loi applicable et Lieu, Collecte de données
paragraphs: [

11.1 VOUS RECONNAISSEZ QUE LE PRÉSENT CONTRAT EST LA DÉCLARATION EXHAUSTIVE, DÉFINITIVE ET EXCLUSIVE DU CONTRAT ENTRE MITEL ET VOUS ET REMPLACE TOUTE PROPOSITION OU CONTRAT PRÉALABLE OU TOUTE AUTRE COMMUNICATION LIÉE À L'UTILISATION DU LOGICIEL ET AUX SERVICES OU LA DOCUMENTATION.

11.2 Aucune disposition du présent Contrat ne pourra être amendée, modifiée ou dérogée à moins qu'elle ne soit énoncée par écrit par les deux parties. Cet Accord sera régi et interprété conformément aux lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada, à l'exclusion de ses dispositions relatives aux conflits de lois. En aucun cas, le présent Accord ne pourra être interprété ni appliqué en vertu des dispositions de la

Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ou de la Convention des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue. Chacune des parties reconnaît et se soumet à la compétence exclusive des tribunaux situés dans la ville d'Ottawa, Ontario, Canada. Mitel et ses fournisseurs sont réputés être des tiers bénéficiaires du présent Contrat.

11.3 En cas de tout conflit entre les conditions de ce Contrat et un accord distinct pour le Logiciel que vous avez signé avec Mitel (le "Contrat Exécuté"), les conditions et dispositions du Contrat Exécuté prévaudront.

11.4 Mitel peut collecter des données non personnelles de Votre utilisation du Logiciel et Vous consentez par la présente à cette collecte. À titre d'exemple, mais sans limitation, les données non personnelles susceptibles être recueillies par Mitel sont le type de terminal, les statistiques d'utilisation, la version du système d'exploitation, le type et le nombre de pannes/problèmes, contribuant à améliorer la stabilité du Logiciel. Aucune donnée personnelle ne sera recueillie. La collecte des données non personnelles est uniquement destinée à l'usage interne de Mitel et ces données seront utilisées pour améliorer la qualité du matériel et des logiciels. Les données collectées ne seront ni divulguées ni partagées avec des tierces parties, sauf si Mitel a fait recours aux services d'une tierce partie pour les fins d'amélioration du Logiciel ou du développement du nouveau logiciel et Mitel consent à inclure les dispositions de confidentialité pour les protection des données collectées.

12.0 Exigences de Sous-licence du Revendeur Mitel Agréé.

12.1 Dans la mesure où ce Logiciel est d'abord utilisé et/ou configuré ou programmé par un revendeur Mitel agréé, le distributeur, ou l'intégrateur du système et non un client utilisateur final, puis le revendeur, le distributeur ou l'intégrateur du système comprends et accepte qu'il a le devoir d'obtenir une sous-licence acceptable d'un utilisateur final ou notifier l'utilisateur final des conditions du présent Contrat avant l'utilisation du logiciel par l'utilisateur final.